ART. PREMIER N° 162

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

### **AMENDEMENT**

N º 162

présenté par M. Luca, M. Mariani, M. Verchère, M. Myard, M. Vitel, M. Decool, M. Moudenc, M. Dhuicq, M. Le Mèner, M. Courtial, Mme Grosskost et Mme Schmid

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

(RAPPORT ANNEXÉ)

Après l'alinéa 7, insérer les deux alinéas suivants :

« L'étude internationale *Progress in International Reading Literacy Study* (PIRLS) mesure les performances en lecture des élèves à la fin de leur quatrième année de scolarité obligatoire (CM1). Dans son étude pour l'année 2011, la France, avec un score de 520 points, se situe au-delà de la moyenne internationale (500 points) mais en deçà de la moyenne européenne (534 points).

« Par ailleurs, il est observé toutefois une baisse significative des performances sur la compréhension des textes informatifs (- 13 points), de même que sur les compétences les plus complexes (- 11 points). ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

La France ne cesse de reculer dans les évaluations internationales en lecture. En effet :

- -40 % des élèves quittent l'école primaire sans savoir ni lire, ni écrire
- -15 % des élèves sont incapables de déchiffrer un texte en fin de CM2

Face à de tels constats, il est urgent d'agir car les signaux d'alarme se multiplient.

Il convient naturellement pour y remédier d'indiquer que la priorité de notre service public de l'Education Nationale doit être portée sur l'apprentissage de la lecture et ce, dès le plus jeune âge et selon des méthodes qui ont prouvé leur efficacité.